



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Avis sur enquête « Installation classée pour la protection de l'environnement », Société CELTIPAK – Zone Artisanale de Lann Velin - 56300 SAINT THURIAU**

DEL-2013-097

**Numéro de la délibération :** 2013/097

**Nomenclature ACTES :** Domaine de compétence, environnement

**Information relative à l'environnement :** non

**Date de réunion du conseil :** 03/07/2013

**Date de convocation du conseil :** 27/06/2013

**Date d'affichage de la convocation :** 27/06/2013

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Président de séance :** M. Henri LE DORZE

**Secrétaire de séance :** Mme Julie ORINEL

**Étaient présents :** M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, M. Gérard DERRIEN, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Claude LE BARON, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mme Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL, Mme Nicole ROUILLARD.

**Étaient représentés :** Mme Nelly BURLLOT par M. Henri LE DORZE, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS par Mme Martine PIERRE, M. Alain GAINCHE par M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. Yvon PÉRESSE, M. Joël LE BOTLAN par Mme Annie PESSEL, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Elisabeth PÉDRONO par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET

**Était absente :** Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ

## **Avis sur enquête « Installation classée pour la protection de l'environnement »**

**Société CELTIPAK – Zone Artisanale de Lann Velin  
56300 SAINT THURIAU**

### **Rapport de Loïc BURBAN**

Le conseil municipal de Pontivy est saisi d'une demande d'avis par la Préfecture du Morbihan concernant le dossier présenté par la Société CELTIPAK, Zone Artisanale de Lann Velin, 56300 Saint Thuriau, en vue d'exploiter une unité de fabrication de films étirables, de films et de plaques pour les industriels du thermoformage.

Ce projet, présenté par Monsieur Jean François Baucher, gérant, est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et fait l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à une autorisation assortie de prescriptions ou à un refus.

L'avis de la ville de Pontivy est sollicité car une partie de son territoire est située dans le rayon d'affichage du projet (1 km).

Le présent dossier constitue une demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Il est élaboré en application des articles L.51 1-1 et suivants du Code de l'Environnement et des articles R.512-1 à R.517-10 du Code de l'Environnement.

La société CELTIPAK a été créée le 9 août 1999 sur la Zone d'Activités de Port Arthur à Pluméliau, où se situait son siège social et sa première unité de production.

Elle est implantée sur le territoire communal de Saint-Thuriau depuis mars 2007, au niveau de la Z.A. de Lann Velin, en bordure de la RD 179 (portion Rémungol - Pontivy) et dispose d'un arrêté préfectoral d'autorisation (8 mars 2007) pour ses activités de fabrication de plaques et bobines en plastiques thermo-formables monocouches et multicouches pour l'emballage alimentaire (bâtiment Nord de 4000 m<sup>2</sup>) et d'un récépissé de déclaration en date du 16 août 2007 pour ses activités de fabrication de films plastiques étirables (bâtiment Sud de 2330 m<sup>2</sup>).

Le développement de nouveaux produits et l'évolution des marchés ont amené l'entreprise à projeter la construction de 6 lignes de production supplémentaires aux 3 déjà existantes, au sein des bâtiments actuels ainsi que la construction d'équipements de stockage extérieurs.

Le dossier présente l'étude d'impact en matière environnemental et l'étude de danger décrivant les risques générés par les activités dans le cadre global avec l'extension des lignes de production.

L'enquête publique est ouverte du 04 juin au 05 juillet 2013: le dossier est consultable à la Mairie de Pontivy et l'affichage a été réalisé aux abords des voies d'accès au site sur la commune dans le rayon précité.

Aucune observation sur ce projet n'a été émise par l'autorité environnementale (information consultable sur les sites internet de la DREAL Bretagne et des services de l'État dans le Morbihan).

La Commission Environnement du 20 juin 2013 n'a pas relevé d'objection particulière et à émis un avis favorable au projet.

**Nous vous proposons :**

- Au vu des éléments ci-dessus, d'émettre un avis favorable au projet de la société CELTIPAK.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 4 juillet 2013**

**LE MAIRE  
Henri LE DORZE**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LE MAIRE  
Henri LE DORZE**